REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7054 Vendredi 16 février 2024 www.cmf.tn 29ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2024-1 3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/01/2024*)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- **AL HIFADH SICAV**
- **SICAV BH OBLIGATAIRE**

ANNEXE III

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2022

- **FCC BIAT CREDIMMO 1**
- **FCC BIAT CREDIMMO 2**

AVIS DES SOCIETES(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 – Les Berges du Lac Tunis - Tunisie

La société ATTIJARI LEASING informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 31 Janvier 2024, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2023 et a arrêté les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice 2023 qui ont été soumis aux commissaires aux Comptes.

Les états financiers **individuels** font apparaître un résultat net au 31/12/2023 de **8.821.558 DT** contre **7.486.494 DT** au 31/12/2022.

Le Conseil d'Administration a également décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 26 avril 2024 à 10 h au siège d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis et de proposer la distribution d'un dividende de **1,500 DT** par action sous réserve de l'accord de la BCT.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0133

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2024-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80** millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration d'Attijari Leasing réuni le **24 novembre 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de **20** millions de dinars susceptible d'être porté à **30** millions de dinars et a délégué à Direction Générale les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **11 janvier 2024**, le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « **Attijari Leasing 2024-1** » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,60% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **20 000 000** de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000** de dinars, divisé en **200 000** obligations susceptibles d'être portées à un maximum de **300 000** obligations de nominal **100** dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22 février 2024** et clôturées au plus tard le **22 mars 2024**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **300 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **22 mars 2024**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22 février 2024** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2024 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 308 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2024-1»
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse**.**

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 mars 2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **22 mars 2024**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **10,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la Catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février de l'année N-1** au mois de **janvier de l'année N.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts
Les intérêts sont payés à terme échu le **22 mars** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A est prévue pour le **22 mars 2029.**

Le montant total des intérêts au cas où le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 dinars serait de **9 540 000** dinars si l'emprunt serait souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **10,60%.**

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie B est prévue pour le **22 mars 2029.**

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de **TMM+2,50%** (en considérant un taux nominal de **10,50%** calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois **février 2023** au mois de **janvier 2024**, à titre indicatif), devrait s'élever à **9 450 000** dinars.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20** dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 mars 2029** pour les deux catégories.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM (publié par la BCT). Pour la partie de l'emprunt souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs, majorée d'une marge de 2,50%, (soit la moyenne des TMM + 2,50%).

Pour les besoins de calcul, il a été retenu comme taux la moyenne des TMM des douze derniers mois (du mois de février 2023 au mois de janvier 2024) soit 8,0% majorée de 2,50%, soit 10,50%.

Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22 mars 2025** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle:
Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de **10,60%** l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **janvier 2024** (à titre indicatif) qui est égale à **8,0%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,50%.**

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

Durée de vie moyenne :
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les deux catégories de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2024-1 » est de **3 années**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de la Catégorie A de cet emprunt est de **2,643 années.**

Garantie :
Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :
Le 11 octobre 2023, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- ✓ Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation: **Attijari Leasing Credit Ratings : Fitch Ratings**

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme « **A- (EXP) (tun)** », à l'emprunt objet du présent avis en date du **25/01/2024**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau du présent avis qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (**10 000 dinars**) sans que ce montant n'excède six mille dinars (**6 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **Attijari Leasing 2024-1** » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres
Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **Attijari Leasing 2024-1** » visée par le CMF en date du **07 février 2024** sous **le n°24/1118**, du document de référence « Attijari Leasing 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18 juillet 2023** sous le n°**23-004** et de son actualisation enregistrée en date du **07 février 2024** sous le **n°23-004/A001**.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des Lacs de Mazurie - 1053 - les Berges du lac et sur le site internet du CMF : **www.cmf.tn**

2024 – AS – 0127

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	117,411	117,430
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	163,405	163,435
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	135,012	135,035
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	146,806	146,833
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	140,295	140,318
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	143,658	143,686
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	134,923	134,945
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,230	54,240
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	39,738	39,746
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	135,256	135,283
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	118,491	118,512
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	118,319	118,340
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	20,936	20,940
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	144,135	144,169
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	140,032	140,069
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,421	13,423
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	201,091	201,127
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,259	13,261
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	113,756	113,782
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	117,919	117,942
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,420	16,423
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	103,575	103,597
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,207	2,210
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	71,776	71,785
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	147,483	147,538
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	107,206	107,270
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,211	125,231
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	151,960	151,941
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	581,639	581,528
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	137,206	137,051
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	196,244	195,831
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	102,704	102,699
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	143,953	143,999
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	171,730	171,897
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	156,092	156,146
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	24,076	24,090
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	104,372	104,406
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,070	1,071
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,058	1,059
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 503,849	2 505,708
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	229,523	228,312
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,103	3,098
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,779	2,776
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	50,152	49,904
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,450	1,451
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,206	1,204
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,204	1,199
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	15,062	14,964
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,235	11,220
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	14,812	14,730
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 117,880	5 124,937
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	90,559	90,561
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,200	1,195

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,326	113,343
56	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,428	102,442
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	109,895	109,914
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	107,400	107,421
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	108,763	108,783
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	112,471	112,488
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	109,128	109,148
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	106,691	106,710
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	109,883	109,902
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	110,837	110,857
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	108,437	108,455
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	107,384	108,296	108,316
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	107,051	107,072
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	108,902	108,917
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	106,777	106,795
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,515	103,537
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	110,691	110,709
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,313	106,331
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	115,896	115,908
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	108,556	108,593
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	112,536	112,555
76	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	108,915	108,941
77	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 024,473	1 024,647
78	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 034,375	10 036,540
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	112,048	112,247
80	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	100,697	100,835
	SICAV MIXTES							
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	59,053	58,753
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	110,523	110,810
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	17,901	17,896
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	329,803	324,731	325,270
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 267,494	2 264,047
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	68,766	68,811
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,545	55,560
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	108,805	108,808
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,990	10,943
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	16,364	16,373
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	16,895	16,872
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	14,911	14,907
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	102,833	103,014
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,866	87,703
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	91,973	91,822
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,087	107,266
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	95,495	95,423
98	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	10,627	10,628
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	94,524	94,448
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	73,580	73,647
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	86,452	85,917
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	122,763	122,885
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	148,140	148,083
104	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			156,449	153,421	153,448
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	193,163	193,760
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	184,126	184,887
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	179,430	179,633
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,348	24,289
109	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	10 866,132	10 867,260	10 851,956
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	137,551	135,068
111	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	94,493	94,225
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 817,831	4 823,569
113	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,577	10,565
114	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	173,609	173,483
115	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 141,785	11 105,503
116	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 378,674	10 342,396
117	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	10 761,297	10 823,144	10 830,128
118	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	10 636,069	10 680,139	10 680,764
119	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 559,480	10 567,541
120	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	-	10,000
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	119,950	120,111
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	993,113	992,521

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 08/01/2024

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

DERNIERE MISE A JOUR : 08/01/2024

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMINS 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 08/01/2024

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée
(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF
(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 381 889,519 TND, un actif net de 12 338 670,290 TND et un bénéfice net trimestriel de 157 990,890 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- **GROUPE LOUKIL : 750 000 DT**
- **ELECTROSTAR : 800 000 DT**

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie.
AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 50% de ces encours impayés.

Au 31 Décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 233 107,281 TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, 16 février 2024

Le Commissaire aux Comptes :

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-23	31-déc.-22
Portefeuille-titres	**3.1**	**7 022 970,801**	**6 443 498,901**
Obligations de sociétés		2 484 215,061	2 337 282,243
Emprunts d'Etat		4 003 178,390	4 106 216,658
Titres des Organismes de Placement Collectif		535 577,350	-
Placements monétaires et disponibilités	**3.3**	**4 009 918,870**	**4 285 214,290**
Placements monétaires		2 380 687,006	2 470 563,029
Disponibilités		1 629 231,864	1 814 651,261
Créances d'exploitation	**3.5**	**1 348 999,848**	**675 044,394**
Total Actif		**12 381 889,519**	**11 403 757,585**
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créditeurs	**3.6**	22 508,089	23 063,984
Autres créditeurs divers	**3.7**	20 711,140	21 228,949
Total Passif		**43 219,229**	**44 292,933**
Actif net		**12 338 670,290**	**11 359 464,652**
Capital	**3.8**	**11 821 929,953**	**10 817 274,605**
Sommes distribuables	**3.11**	**516 740,337**	**542 190,047**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 46,930	64,043
Sommes distribuables de la période		516 787,267	542 126,004
Actif net		**12 338 670,290**	**11 359 464,652**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**12 381 889,519**	**11 403 757,585**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2022	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
Revenus du portefeuille titres	**3.2**	**112 306,027**	**439 228,348**	**108 414,998**	**479 768,575**
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		121 683,868	169 225,462	47 102,794	247 118,939
Revenus des emprunts d'Etat		(9 377,841)	270 002,886	61 312,204	232 649,636
Revenus des placements monétaires	**3.4**	**94 186,150**	**338 166,432**	**121 513,049**	**345 943,309**
Revenus des billets de trésorerie		26 224,104	116 364,965	79 241,116	255 021,674
Revenus des certificats de dépôt		0,000	0,000	0,000	2 912,439
Revenus des comptes à vue		38 651,553	127 331,810	17 485,016	63 222,279
Revenus des prises en pensions		29 310,493	94 469,657	24 786,917	24 786,917
Total des revenus des placements		**206 492,177**	**777 394,780**	**229 928,047**	**825 711,884**
Intérêts des mises en pension		0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	**3.9**	(22 508,086)	(86 376,829)	(23 063,983)	(90 455,142)
Revenus nets des placements		**183 984,091**	**691 017,951**	**206 864,064**	**735 256,742**
Autres charges	**3.10**	(47 855,962)	(175 788,640)	(28 960,359)	(115 965,466)
Résultat d'exploitation		**136 128,129**	**515 229,311**	**177 903,705**	**619 291,276**
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 328,467)	1 557,956	(84 232,096)	(77 165,272)
Sommes distribuables de la période		**117 799,662**	**516 787,267**	**93 671,609**	**542 126,004**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 328,467	(1 557,956)	84 232,096	77 165,272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 737,738	18 147,922	195,461	250 521,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 126,039	5 488,089	57,000	(235 456,029)
Frais de négociation de titres		(1,016)	(2,259)	(0,531)	(1,010)
Résultat de la période		**157 990,890**	**538 863,063**	**178 155,635**	**634 355,697**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2022	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**157 990,890**	**538 863,063**	**178 155,635**	**634 355,697**
Résultat d'exploitation	136 128,129	515 229,311	177 903,705	619 291,276
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 737,738	18 147,922	195,461	250 521,460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 126,039	5 488,089	57,000	(235 456,029)
Frais de négociation de titres	(1,016)	(2,259)	(0,531)	(1,010)
Distributions de dividendes	**0,000**	**(542 229,371)**	**0,000**	**(618 799,974)**
Transaction sur capital	**(449 187,488)**	**982 571,946**	**(1 804 637,999)**	**(2 706 379,898)**
Souscription	**11 868 406,691**	**50 578 450,498**	**11 523 770,733**	**54 351 701,242**
Capital	11 612 300,000	50 223 100,000	11 240 400,000	53 897 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(164 183,753)	(774 625,411)	(164 065,611)	(815 707,354)
Régularisation des sommes distribuables	420 290,444	1 129 975,909	447 436,344	1 269 608,596
Rachat	**12 317 594,179**	**49 595 878,552**	**13 328 408,732**	**57 058 081,140**
Capital	12 049 000,000	49 223 100,000	12 986 700,000	56 566 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(170 023,020)	(755 647,007)	(189 969,895)	(855 385,969)
Régularisation des sommes distribuables	438 617,199	1 128 425,559	531 678,627	1 346 767,109
Variation de l'actif net	**(291 196,598)**	**979 205,638**	**(1 626 482,364)**	**(2 690 824,175)**
Actif net				
En début de période	12 629 866,888	11 359 464,652	12 985 947,016	14 050 288,827
En fin de période	12 338 670,290	12 338 670,290	11 359 464,652	11 359 464,652
Nombre d'actions				
En début de période	124 153	109 786	127 249	136 475
En fin de période	119 786	119 786	109 786	109 786
Valeur liquidative	**103,005**	**103,005**	**103,469**	**103,469**
Taux de rendement de la période	**1,255%**	**4,325%**	**1,390%**	**4,907%**

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Décembre 2023

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

  La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
  - BTA 7.2% MAI 2027
  - BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.
Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».
Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2023	% actif
	Titres OPCVM	**3 850**	**520 922,539**	**535 577,350**	**4,325%**
TNHPCWCMIN03	FCP WAFA CAPITALISATION	3 850	520 922,539	535 577,350	4,325%
	Obligations de sociétés admises à la cote		**2 405 035,300**	**2 484 215,061**	**20,063%**
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	210 000,000	212 817,600	1,719%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	80 000,000	87 178,400	0,704%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	61 200,000	63 788,800	0,515%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	533 172,000	4,306%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	83 835,300	85 724,261	0,692%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	120 000,000	120 792,000	0,976%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	8 500	850 000,000	862 342,000	6,965%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	200 000,000	214 315,200	1,731%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	300 000,000	304 084,800	2,456%
	Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		**3 833 542,500**	**4 003 178,390**	**32,331%**
	Obligations de l'Etat		**2 200 547,500**	**2 272 891,136**	**18,357%**
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	547,500	588,336	0,005%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	207 001,600	1,672%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	512 120,000	4,136%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	504 377,200	4,074%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	5 000	500 000,000	527 820,000	4,263%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	520 984,000	4,208%
	Bons du trésor assimilables		**1 632 995,000**	**1 730 287,254**	**13,974%**
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	581 371,632	4,695%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 148 915,622	9,279%
	TOTAL		**6 759 500,339**	**7 022 970,801**	**56,720%**

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 439 228,348 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	**112 306,027**	**439 228,348**	**108 414,998**	**479 768,575**
Revenus des obligations de sociétés	***121 683,868***	***169 225,462***	***47 102,794***	***247 118,939***
- intérêts	121 683,868	169 225,462	47 102,794	247 118,939
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	***-9 377,841***	***270 002,886***	***61 312,204***	***232 649,636***
- intérêts	-9 377,841	270 002,886	61 312,204	232 649,636
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	**112 306,027**	**439 228,348**	**108 414,998**	**479 768,575**

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 009 918,870 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	Placements monétaires		**2 355 768,352**	**2 380 687,006**	**19,227%**
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie	**1**	244 070,081	244 358,213	**1,974%**
TNQOJM9QY778	CME 100J 27/12/2023	1	244 070,081	244 358,213	1,974%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie	**1**	1 011 698,271	1 035 230,015	**8,361%**
TN3ZIB909OW9	STIP 130J 04/09/2023	1	530 996,678	548 325,839	4,428%
TNWHPEYOZB63	STIP 140J 03/10/2023		192 582,781	197 269,624	1,593%
TNIQY75ZI1D0	STIP 150J 12/12/2023		288 118,812	289 634,552	2,339%
	Créances sur opérations de pensions livrées		**1 100 000,000**	**1 101 098,778**	**8,893%**
	Pension livrée ATB au 30/01/2024 à 8.99% pour 33 jours : 1 204 BTA 7.5% Décembre 2028		1 100 000,000	1 101 098,778	8,893%
	Disponibilités		**1 629 231,864**	**1 629 231,864**	**13,158%**
	Dépôts à vue		1 629 231,864	1 629 231,864	13,158%
	Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
	Sommes à régler		-	-	0,000%
	TOTAL		**3 985 000,216**	**4 009 918,870**	**32,385%**

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 338 166,432 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	26 224,104	116 364,965	79 241,116	255 021,674
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000	2 912,439
Intérêts des comptes courants	38 651,553	127 331,810	17 485,016	63 222,279
Revenus des prises en pensions	29 310,493	94 469,657	24 786,917	24 786,917
TOTAL	**94 186,150**	**338 166,432**	**121 513,049**	**345 943,309**

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 348 999,848 TND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	907,129	414,257
Agios créditeurs à recevoir	31 200,000	18 000,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & ELECTROSTAR "	1 550 000,000	750 000,000
Provision Pour dépréciation BT *	- 233 107,281	- 93 369,863
TOTAL	**1 348 999,848**	**675 044,394**

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de :*
- l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2023 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;
-- l'encours impayés / ELECTTORSTAR qui s'élève au 31.12.2023 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 22 508 ,089 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Rémunération Distributeurs	8 038,605	8 237,137
Rémunération Gestionnaire	9 646,320	9 884,562
Rémunération Dépositaire	4 823,164	4 942,285
TOTAL	**22 508,089**	**23 063,984**

3.7. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 20 711,140 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	1 040,369	1 045,936
Provision jeton de présence	10 405,732	12 000,210
Honoraires commissaire aux comptes	9 095,820	8 000,070
TCL	169,219	182,733
TOTAL	**20 711,140**	**21 228,949**

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2023	
Montant (en nominal)	10 978 600,000
Nombre de titres	109 786
Nombre d'actionnaires	248
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	50 223 100,000
Nombre de titres émis	502 231
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	49 223 100,000
Nombre de titres rachetés	492 231
Capital au 31/12/2023	
Montant (en nominal)	11 978 600,000
Sommes non distribuables	-156 670,047
Montant du capital au 31/12/2023	11 821 929,953
Nombre de titres	119 786
Nombre d'actionnaires	245

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	**Montant au 31/12/2023**	**Montant au 31/12/2022**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	14 654,811	-14 967,121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	3 493,111	265 488,581
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	3 428,139	23 056,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 059,950	-258 512,550
Frais négociation de titres	-2,259	-1,010
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**23 633,752**	**15 064,421**
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-161 325,395	-216 068,431
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-774 625,411	-815 707,354
Régularisations sommes non distribuables rachats	755 647,007	855 385,969
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	**-156 670,047**	**-161 325,395**

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 86 376,829 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	8 038,603	30 848,866	8 237,136	32 305,410
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 646,319	37 018,633	9 884,562	38 766,476
Rémunération dépositaire (TSB)	4 823,164	18 509,330	4 942,285	19 383,256
TOTAL	**22 508,086**	**86 376,829**	**23 063,983**	**90 455,142**

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 175 788,640 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération commissaire aux comptes	2 419,692	11 355,263	2 016,456	9 195,584
Redevance CMF	3 215,372	12 339,266	3 294,783	12 921,879
Jetons de présence	1 512,296	10 405,522	3 024,684	12 000,105
Contribution conjoncturelle	-	400,000	-	200,000
Autres impôts	412,927	1 551,171	460,052	1 647,898
Dotations aux amortissement et provisions	40 295,675	139 737,418	20 164,384	80 000,000
TOTAL	**47 855,962**	**175 788,640**	**28 960,359**	**115 965,466**

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	- 39,324	-133,874	126,268	- 46,930
Exercice n	515 229,311	1 130 109,783	-1 128 551,827	516 787,267
Sommes Distribuables				**516 740,337**

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2023, Al HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Mars 2022 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 96 487 348**, un actif net de **D : 95 898 588** et un bénéfice de la période de **D : 1 618 504**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » des dispositions du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Janvier 2024

Le commissaire aux comptes :
ProAudit
Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2023
(unité: Dinars tunisiens)

ACTIF	**Notes**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**75 853 521**	**78 893 363**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 237 486	5 425 762
b- Obligations et valeurs assimilées		71 616 035	73 467 601
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	**3 - 3**	**19 986 566**	**26 735 240**
a- Placements monétaires		13 939 964	23 687 831
b- Disponibilités		6 046 602	3 047 409
AC 3 - Créances d'exploitation	**3 - 5**	**647 261**	**678 814**
TOTAL ACTIF		**96 487 348**	**106 307 417**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 7**	129 443	147 390
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 8**	459 317	459 780
TOTAL PASSIF		**588 760**	**607 170**
ACTIF NET			
CP1 - Capital	**3 - 6**	**89 851 938**	**100 033 061**
CP 2 - Sommes distribuables		**6 046 650**	**5 667 186**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		**73**	**18**
b - Sommes distribuables de l'exercice		6 046 577	5 667 168
ACTIF NET		**95 898 588**	**105 700 247**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**96 487 348**	**106 307 417**

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	**3 – 2**	**1 360 935**	**5 564 471**	**1 243 355**	**4 204 891**
a- Dividendes		-	-	-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 360 935	5 564 471	1 243 355	4 204 891
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**3 – 4**	**373 077**	**1 403 651**	**461 883**	**2 195 352**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 734 012**	**6 968 122**	**1 705 238**	**6 400 243**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**3 – 9**	127 048	538 951	146 495	575 228
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1 606 964**	**6 429 171**	**1 558 743**	**5 825 015**
CH 2 - Autres charges	**3 –10**	40 016	171 105	50 517	173 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 566 948**	**6 258 066**	**1 508 226**	**5 651 684**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(30 304)	(211 489)	(103 139)	15 484
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**1 536 644**	**6 046 577**	**1 405 087**	**5 667 168**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		30 304	211 489	103 139	(15 484)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(410 357)	(488 335)	75 495	233 690
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		461 913	771 691	-	56 236
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**1 618 504**	**6 541 422**	**1 583 721**	**5 941 610**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**1 618 504**	**6 541 422**	**1 583 721**	**5 941 610**
a- Résultat d'exploitation	1 566 948	6 258 066	1 508 226	5 651 684
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(410 357)	(488 335)	75 495	233 690
c- +/- values réalisées sur cession de titres	461 913	771 691	-	56 236
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	5 667 105	-	4 736 995
AN 3 - Transactions sur le capital				
a- Souscriptions	**12 408 184**	**57 441 079**	**10 419 984**	**58 617 293**
* Capital	11 739 600	56 131 000	9 989 800	56 701 900
* Régularisation des sommes non distribuables	(66 170)	(393 589)	(87 240)	(574 769)
* Régularisation des sommes distribuables	734 754	1 703 668	517 424	2 490 162
b- Rachats	**13 935 236**	**68 117 056**	**12 820 809**	**55 547 620**
* Capital	13 247 000	66 673 700	12 308 600	53 279 400
* Régularisation des sommes non distribuables	(76 824)	(471 810)	(108 353)	(535 926)
* Régularisation des sommes distribuables	765 060	1 915 166	620 562	2 804 146
VARIATION DE L'ACTIF NET	**91 452**	**(9 801 660)**	**(817 104)**	**4 274 288**
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	95 807 136	105 700 248	106 517 352	101 425 959
b- En fin de période	95 898 588	95 898 588	105 700 248	105 700 247
AN 5 - Nombre d'actions				
a- En début de période	918 567	1 008 920	1 032 108	974 695
b- En fin de période	903 493	903 493	1 008 920	1 008 920
VALEUR LIQUIDATIVE	**106,142**	**106,142**	**104,766**	**104,766**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**7,00%**	**6,68%**	**6,07%**	**5,67%**

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des Finances le 14 avril 1997.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV «BH OBLIGATAIRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valus potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2023 et se détaille ainsi :

	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2023	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titre			**69 148 976**	**71 616 035**	**74,22%**	**74,68%**	
Titres de l'Etat			**41 150 000**	**42 486 623**	**44,03%**	**44,30%**	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	22 500	2 250 000	2 271 677	2,35%	2,37%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	22 500	2 250 000	2 270 341	2,35%	2,37%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	20 000	2 000 000	2 070 979	2,15%	2,16%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	10 000	1 000 000	1 040 986	1,08%	1,09%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	20 000	2 000 000	2 088 899	2,16%	2,18%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	2 000	200 000	213 226	0,22%	0,22%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	10 000	1 000 000	1 066 130	1,10%	1,11%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHXZ8T348	7 000	700 000	707 223	0,73%	0,74%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	30 000	3 000 000	3 065 783	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	30 000	3 000 000	3 071 341	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	30 000	3 000 000	3 067 542	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	30 000	3 000 000	3 072 748	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	23 000	2 300 000	2 457 101	2,55%	2,56%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	34 500	3 450 000	3 683 006	3,82%	3,84%	
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	5 000	500 000	524 040	0,54%	0,55%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	105 000	10 500 000	10 759 226	11,15%	11,22%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	10 000	1 000 000	1 056 375	1,09%	1,10%	
Obligations de sociétés			**27 998 976**	**29 129 412**	**30,19%**	**30,38%**	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	25 000	2 500 000	2 627 084	2,72%	2,74%	BB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	3 000	300 000	321 472	0,33%	0,34%	BBB+
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	15 000	1 500 000	1 596 761	1,65%	1,67%	
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	15 000	1 500 000	1 607 359	1,67%	1,68%	BBB+
A. LEASE 2022-1 CA TF	TN4J4VCBM14O	5 000	400 000	408 855	0,42%	0,43%	ATTIJARI LEASING
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	5 000	200 000	209 281	0,22%	0,22%	AAA.TN
A.BANK 2009 CA TF	TN0003400348	20 000	132 760	134 236	0,14%	0,14%	A B
A.BANK 2009 CB TV	TN0003400355	15 000	99 359	101 136	0,10%	0,11%	A B
A.BANK 2009 CB TV	TN0003400355	5 000	32 655	33 247	0,03%	0,03%	A B
A.BANK 2010	TN000340040	40 000	532 697	545 260	0,57%	0,57%	A B
A. BANK 2010	TN0003400405	35 000	466 305	477 297	0,49%	0,50%	A B
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	20 000	1 200 000	1 277 915	1,32%	1,33%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	31 000	3 100 000	3 277 357	3,40%	3,42%	A B

ATB 2017 CB TV	TN0003600640	37 500	1 500 000	1 595 642	1,65%	1,66%	ATB
ATL 2017-1 CC TF	TN0004700704	50 000	1 000 000	1 049 784	1,09%	1,09%	BBB
ATL 2021-1 CA TF	TNFUHZ3R7VR5	10 000	800 000	859 420	0,89%	0,90%	BBB+
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	5 000	100 000	101 330	0,11%	0,11%	BB
A. LEASE 2016-2 CB TF	TN0006610430	5 000	100 000	105 216	0,11%	0,11%	BB+
BH 2009	TN0001900844	75 000	570 050	570 116	0,59%	0,59%	BH
BH 2019-1 CA TV	TN0001901081	6 000	120 000	127 420	0,13%	0,13%	BH
BNA 2009	TN0003100674	25 000	165 800	171 055	0,18%	0,18%	BNA
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	40 000	800 000	829 045	0,86%	0,86%	BNA
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	24 000	480 000	497 427	0,52%	0,52%	BNA
BTK 2009	TN0004620134	15 000	199 350	211 150	0,22%	0,22%	BTK
CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	5 000	150 000	150 932	0,16%	0,16%	BBB-
CIL 2023-1 TF 10.55%	TNY1F6BOX6F5	5 000	500 000	523 123	0,54%	0,55%	BBB
A.BANK 2008 CB TF	TN0003400330	7 500	187 500	193 761	0,20%	0,20%	AMEN BANK
HL 2017-1 CB TF	TN0007310360	5 000	100 000	105 592	0,11%	0,11%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	636 888	0,66%	0,66%	BB+
HL 2020-02	TN0007310543	18 160	726 400	734 669	0,76%	0,77%	F2
HL 2020-03	TN0007310550	12 000	720 000	774 777	0,80%	0,81%	BB+
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 440 476	1,49%	1,50%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	10 000	1 000 000	1 065 792	1,10%	1,11%	
SERVICOM 2016	TN0007340128	5 000	300 000	0	0,00%	0,00%	SERVICOM
STB 2008/1 CB TV	TN0002600997	5 000	31 250	32 461	0,03%	0,03%	STB
STB 2010/1	TN0002601045	20 000	265 800	274 569	0,28%	0,29%	STB
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	5 000	100 000	100 739	0,10%	0,11%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	6 000	240 000	254 321	0,26%	0,27%	STB
TL 2017-1	TN0002101962	10 000	200 000	207 092	0,21%	0,22%	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	423 508	0,44%	0,44%	
TLF 2019-1	TN0002102127	7 500	450 000	471 579	0,49%	0,49%	BBB+
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	240 000	251 509	0,26%	0,26%	BBB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	5 000	500 000	504 476	0,52%	0,53%	BBB-
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	7 000	420 000	451 798	0,47%	0,47%	
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	360 000	365 012	0,38%	0,38%	BB+
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	7 500	150 000	156 541	0,16%	0,16%	BBB
UIB 2009 CB TF	TN0003900230	30 000	199 050	203 096	0,21%	0,21%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 071 836	1,11%	1,12%	BH
Titres des OPCVM			**3 959 141**	**4 237 486**	**4,39%**	**4,42%**	
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU41	21 396	3 050 275	3 056 931	3,17%	3,19%	
TUNISIE SICAV	TN0002100998	10 135	908 866	1 180 555	1,22%	1,23%	
Total Général			**73 108 117**	**75 853 521**	**78,61%**	**79,10%**	

(*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septièmes et huitièmes échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ».

La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblé Général spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres affichent un solde de **1 360 935** dinars au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des obligations	561 441	2 479 846	647 181	2 728 548
Revenus des titres de l'Etat	799 494	3 084 625	596 174	1 476 343
Total	**1 360 935**	**5 564 471**	**1 243 355**	**4 204 891**

3-3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31-12-2023 à **19 986 566** Dinars et se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **13 939 964 Dinars**, et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2023	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					**5 410 856**	**5 490 804**	**5,69%**	
CD131223/020124KALAASGHIR	TNLOMI3WMSR6	1	20	8,99%	498 012	499 901	0,52%	BH
CD131223/020124SOUSSECORN	TNL0MI3WMSR6	1	20	8,99%	498 012	499 901	0,52%	BH
CD281223/170124KELIBIA	TN4UXRAXXVW2	1	20	8,99%	498 012	498 410	0,52%	BH
CD041023/020124BHLEASING	0410020124BH	4	90	10,65%	1 958 505	1 999 539	2,07%	BH
CD181023/160124BHLEASING	1810160124BL	4	90	10,70%	1 958 315	1 993 053	2,07%	BH
Pension Livrée					**8 299 045**	**8 449 160**	**8,76%**	
PL011123/300124BHO-BTE		1	90	9,50%	1 000 461	1 016 566	1,05%	BTE
PL021023/030124BHO-AB		1	93	9,15%	999 086	1 022 194	1,06%	AMEN BANK
PL031123/090124BHO-BTE		1	67	9,50%	500 422	508 213	0,53%	BTE
PL041023/040124BHO-BTL		1	97	10,00%	800 000	819 778	0,85%	BTL
PL131023/110124BHO-BTL		1	90	10,00%	1 000 000	1 022 222	1,06%	BTL
PL161023/160124BHO-BTL		1	92	10,00%	1 000 000	1 021 389	1,06%	BTL
PL231023/230124BHO-BTE		1	92	9,50%	1 000 257	1 018 734	1,06%	BTE
PL231023/240124BHO-BTL		1	93	10,00%	1 000 000	1 019 444	1,06%	BTL
PL251223/250324BHO-TSB		1	91	9,99%	499 300	500 270	0,52%	TSB
PL261223/260224BHO-TSB		1	62	9,99%	499 519	500 350	0,52%	TSB
TOTAL					**13 709 901**	**13 939 964**	**14,45%**	

b- Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **6 046 602** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme *(i)*	-	2 639 237
Avoirs en banque	6 046 602	408 172
Total	**6 046 602**	**3 047 409**

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **373 077 Dinars** pour la période allant du 01/10/2023 au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :+

Désignation	Période Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des comptes à terme	231 114	434 069	89 114	788 645
Intérêts des billets de trésorerie	-	15 216	18 273	72 469
Intérêts des certificats de dépôt	141 963	954 366	354 496	1 334 238
Total	**373 077**	**1 403 651**	**461 883**	**2 195 352**

3-5 Créances *d'exploitation :*

Le solde de ce poste s'élève à **647 261** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Titres de créance échus (*)	86	86
Agios créditeurs à encaisser	3 667	10 740
Annuitée EO BH 2009 échue à encaisser	626 160	650 640
Compte d'attente	17 348	17 348
Total	**647 261**	**678 814**

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Capital au 1 er Janvier		
Montant	100 033 061	96 359 478
Nombre de titres	1 008 920	974 695
Nombre d'actionnaires	911	962
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	56 131 000	56 701 900
Régul. des sommes non distribuables	(393 589)	(574 769)
Nombre de titres émis	561 310	567 019
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	(66 673 700)	53 279 400
Régul. des sommes non distribuables	471 810	(535 926)
Nombre de titres rachetés	666 737	532 794
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(488 335)	233 690
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	771 691	56 236
Frais de négociation des titres	-	-
Capital au 31 Décembre		
Montant	89 851 938	100 033 061
Nombre de titres	903 493	1 008 920
Nombre d'actionnaires	850	911

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **129 443** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	128 253	146 200
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
Total	**129 443**	**147 390**

3-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **459 317** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Solde des souscriptions Rachats	-	10 054
Jetons de présence à payer	28 125	28 125
Actionnaires dividendes à payer	386 619	383 435
Etat retenues à la source	17	17
Honoraires commissaire aux comptes a payer	26 283	27 541
Redevances CMF à payer	7 782	8 942
TCL à payer	1 412	1 499
Autres rémunérations	167	167
Compte d'attente passif	3 518	-
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	5 394	-
Total	**459 317**	**459 780**

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2023/2 encaissés le 08/12/2023 et dont la période de souscription a été clôturée le 08/01/2024.

3-9 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 à **127 048** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	126 753	537 761	146 200	574 038
Rémunération du dépositaire	295	1 190	295	1 190
Total	**127 048**	**538 951**	**146 495**	**575 228**

3-10 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1er Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 à **40 016** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevances CMF	23 318	98 047	26 583	104 372
Honoraires commissaire aux comptes	4 801	25 025	9 894	22 259
Jetons de présence	7 089	28 125	8 901	28 140
Rémunération du Directeur Général	516	2 000	501	1 973
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	200
TCL	4 237	17 331	4 638	16 380
Autres charges	55	177	-	7
Total	**40 016**	**171 105**	**50 517**	**173 331**

4 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : 127 048 / 98 075 416= 0,13%
- Autres charges / actif net moyen soit : 40 016 / 98 075 416= 0,04%

5 - Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH OBLIGATAIRE est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,55% applicable depuis le 18 septembre 2020 (0 ,45%TTC auparavant) et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui s'élève à 1 190 DT TTC par an.

FCC BIAT CREDIMMO 1

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.904.823 et un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 262.059 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice de D : 61.782.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de

gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes règlementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission. A cet effet, toutes les parts du fonds ont été amorties à l'exception de la part résiduelle revenant à la BIAT qui s'élève, au 31 décembre 2022, à D : 1.518.711.

Par ailleurs et comme il est indiqué au niveau de la note A-1 « Créances nées », le fonds ne dispose, au 31 décembre 2022, que de 10 créances déchues totalisant un encours (en principal et intérêts) de D : 190.704.

L'article 41 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux sociétés de gestion des FCC ainsi que l'article 6.3.2 du prospectus d'émission de Mai 2006, prévoient l'obligation de liquidation du fonds, par la société de gestion, dans les six mois suivant l'extinction de la dernière créance figurant à l'actif.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 9 Août 2022 a décidé, sur le principe, la liquidation du fonds et l'examen avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie des modalités de rétrocession, à

cette dernière, des créances déchues figurant à l'actif du fonds en vue de permettre leur extinction. Le conseil d'administration du 1er juin 2023 a également décidé le principe de liquidation du fonds et de charger le président du conseil de négocier avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » les modalités de rétrocession des créances déchues et d'examiner et valider avec le Conseil du Marché Financier les modalités et les procédures nécessaires pour la liquidation du fonds.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

Bilan

Actif	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Créances Nées	*A-1*	*11 708,991*	*11 708,991*
Créances Titrisées		-	-
Créances Titrisées Douteuses en Principal		*186 947,332*	*186 947,332*
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		*11 708,991*	*11 708,991*
Provisions sur créances		*(186 947,332)*	*(186 947,332)*
Valeurs mobilières de placement	*A-2*	*3 722 879,719*	*3 544 512,343*
Débiteurs divers et autres actifs	*A-3*	*108 452,649*	*57 957,778*
Disponibilités	*A-4*	*61 782,107*	*943,223*
Total des actifs		*3 904 823,466*	*3 615 122,335*

Passif	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	*L-1*	*1 324 750,874*	*1 062 691,549*
Solde de liquidation de départ		*1 062 691,549*	*758 378,420*
Variation du Solde de liquidation		*262 059,325*	*304 313,129*
Parts Emises	*L-2*	*1 518 711,211*	*1 518 711,211*
Part Résiduelle		*1 518 711,211*	*1 518 711,211*
Provisions pour risque	*L-3*	-	-
Dépôts de garantie	*L-4*	*1 000 374,224*	*1 000 374,224*
Créditeurs Divers et autres passifs	*L-5*	*60 987,157*	*33 345,351*
Total des passifs		*3 904 823,466*	*3 615 122,335*

Tableau de Formation du Solde de liquidation

Solde de Liquidation	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Opérations sur créances titrisées		-	-
Revenus nets des créances		-	-
Pénalité de retard / impayées		-	-
Dotation aux provisions nettes		-	-
Opérations sur parts émises nets de trésorerie		**-**	**-**
Intérêts / parts		-	-
Couvertures de risque par instrument financiers		-	-
Opérations Sur placement	**S-1**	**272 957,632**	**306 568,529**
Produits nets sur placement		*272 957,632*	*306 568,529*
Opérations de gestion	**S-2**	**(10 898,307)**	**(2 255,400)**
Charges de gestion du FCC		*(10 684,107)*	*(2 041,200)*
Autres charges d'exploitation		*(214,200)*	*(214,200)*
Opérations exceptionnelles		**-**	**-**
Solde de liquidation de l'exercice		**262 059,325**	**304 313,129**

État de Flux de Trésorerie

Flux de Trésorerie	*31-déc.-22*	*31-déc.-21*
Flux de trésorerie net provenant des créances	***23 341,806***	***0,000***
Acquisition de créances	*0,000*	*0,000*
Principal perçu sur créances	*23 341,806*	*0,000*
Intérêt perçus sur créances	*0,000*	*0,000*
Variation Avance Technique	*0,000*	*0,000*
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	***0,000***	***0,000***
Emission de parts	*0,000*	*0,000*
Remboursement de parts	*0,000*	*0,000*
Intérêts versés aux parts	*0,000*	*0,000*
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	***43 847,951***	***5 306,139***
Acquisition de valeurs mobilières	*(325 852,687)*	*(1 818 840,276)*
Cession de valeurs mobilières	*369 700,638*	*1 824 146,415*
Flux de trésorerie sur opération de gestion	***(6 350,873)***	***(4 938,097)***
Frais de gestion bancaires	*(158,271)*	*233,314*
Frais de gestion	*(6 192,602)*	*(5 171,411)*
État retenue à la source versée	*0,000*	*0,000*
Opérations sur Fonds de garantie	***0,000***	***0,000***
Variation nette des disponibilités de l'exercice	***60 838,884***	***368,042***
Trésorerie début d'exercice	*943,223*	*575,181*
Trésorerie de fin d'exercice	*61 782,107*	*943,223*

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances ont été établis conformément au système comptable Tunisien.
Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT » dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.
L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en « revenus nets de créances » au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée « Dépôts de garantie ».

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1 Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2022, détaillée comme suit :

Créances Nées	**11 708,991**
Créances Titrisées	0,000
Créances Titrisées Douteuses en Principal	186 947,332
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	11 708,991
Provisions sur créances	(186 947,332)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à 186 947,332 dinars qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de 179 435,663 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous ;
Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui s'élève à 11 708,991 dinars, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de 11 267,910 dinars, détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Mois de	***Effets en principal***		***Effets***
	Déchéance	**CRD**	**En Principal**	**En Intérêt**
1er cas	**31/07/2008**	6 736,738	3 709,843	542,594
2ème cas	**30/09/2008**	11 695,801	1 901,580	1 545,420
3ème cas	**30/06/2009**	10 399,053	4 231,214	871,786
4ème cas	**31/07/2011**	42 313,258	3 451,777	2 821,223
5ème cas	**31/07/2011**	18 930,113	4 207,103	1 148,412
6ème cas	**30/04/2013**	22 643,703	3 321,347	1 399,184
7ème cas	**30/09/2013**	15 935,711	2 035,716	1 441,098
8ème cas	**30/09/2015**	331,648	1 169,615	162,385
9ème cas	**31/08/2017**	18 174,944	5 006,411	1 192,789
10ème cas	**31/03/2020**	604,357	2 635,731	143,019
Totaux		**179 435,663**		**11 267,910**

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	**Taux de provision**[1]
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

[1] *Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT*

Le solde de ce poste s'élève à **3 722 879,719** dinars détaillé comme suit :

1) **Compte d'accueil**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022
BTA6%AVRIL2024	29	28 055,635	737,860	**28 793,495**
BTA6%JANV2024	39	38 002,092	999,451	**39 001,543**
BTA6.3%MARS2026	49	45 307,878	1 191,593	**46 499,471**
BTA6.3%OCT2026	18	16 361,144	430,296	**16 791,441**
BTA6.5%JUIN2025	77	73 275,891	1 927,148	**75 203,039**
BTA6.5%JUIN2025	4	3 876,309	101,947	**3 978,256**
BTA6.5%JUIN2025	40	38 369,100	1 009,103	**39 378,204**
BTA6.5%JUIN2025	43	41 824,741	1 099,986	**42 924,727**
BTA6.5%JUIN2025	1	957,483	25,182	**982,665**
BTA6.5%JUIN2025	524	498 925,530	13 121,690	**512 047,220**
BTA6.5%JUIN2025	261	254 589,487	6 695,677	**261 285,164**
BTA6.5%JUIN2025	31	29 898,267	786,321	**30 684,588**
BTA6.5%JUIN2025	2	1 923,790	50,595	**1 974,386**
BTA6.5%JUIN2025	2	1 919,481	50,482	**1 969,963**
BTA6.5%JUIN2025	66	63 309,015	1 665,021	**64 974,036**
BTA7.2%MAI2027	10	9 336,796	245,557	**9 582,352**
BTA7.2%MAI2027	1	941,888	24,772	**966,659**
BTA7.2%MAI2027	4	3 765,909	99,043	**3 864,952**
BTA8%NOV2030	10	9 388,097	246,906	**9 635,003**
BTA8%NOV2030	4	3 755,239	98,762	**3 854,001**
BTA8%NOV2030	933	870 165,761	22 885,271	**893 051,032**
TOTAL	**2 148**	**2 033 949,533**	**53 492,665**	**2 087 442,198**

2) **Compte de réserve**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2021
BTA 6,5% Juin 2025	111	105 052,879	4 130,700	109 183,580
BTA 6,5% Juin 2025	1 512	1 373 465,704	54 004,946	1 427 470,650
BTA 6,5% Juin 2025	97	95 046,062	3 737,230	98 783,292
TOTAL	**1 720**	**1 573 564,645**	**61 872,876**	**1 635 437,521**

TOTAL GLOBAL	**3 722 879,719**

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouvrés par le recouvreur au 31-12-2022 ainsi que le montant des retenues à la source non imputée sur la retenue à déclarer.
Ce poste s'élève à 108 452,649 dinars au 31-12-2022 contre 57 957,778 au 31/12/2021.
Le détail se présente comme suit :

Libellé	2022	2021
Retenue à la source	108 452,649	57 957,778
TOTAL	**108 452,649**	**57 957,778**

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds communs de créances au 31-12-2022 et réparti comme suit :

Libellé	2022	2021
Compte d'accueil	61 682,107	56,009
Compte de réserve	100,000	887,214
TOTAL	**61 782,107**	**943,223**

1.2 Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2022 et qui s'élève à cette même date à 1 324 750,874 dinars

	2022	2021
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	1 324 750,874	1 062 691,549
Solde de liquidation de départ	1 062 691,549	758 378,420
Variation du Solde de liquidation	262 059,325	304 313,129

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Ce poste de passif englobe le montant de Capital Restant Dû des parts au 31-12-2022 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement

Libellé	2022	2021
Part Résiduelle	1 518 711,211	1 518 711,211
TOTAL	**1 518 711,211**	**1 518 711,211**

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2022.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à 1 000 374,224 dinars et représente 2% du Capital Restant Dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

L-5/ Créditeurs divers et autres passifs

Ce poste s'élève au 31-12-2022 à 60 987,157 dinars contre 15 223,847 au 31-12-2021 et englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillées comme suit :

Libellé	2022	2021
Charge à payer	47 658,310	20 016,504
Intérêts échus en impayés	12 052,562	12 052,562
Recouvreur Compte d'Attente à payer	1 276,285	1 276,285
TOTAL	**60 987,157**	**33 345,351**

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation accusé courant l'exercice 2022 s'élève à 262 059,325 dinars et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.
Le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	2022	2021
Revenus nets sur le compte d'accueil	155 861,482	189 238,149
Revenus sur le compte de réserve	117 026,227	116 770,987
Intérêts bancaires créditeurs	69,923	559,393
TOTAL	**272 957,632**	**306 568,529**

S-2/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2022 et détaillée comme suit :

Libellé	2022	2021
Commission Recouvreur	0,000	0,000
Commission gestionnaire	0,000	0,000
Commission Dépositaire	0,000	0,000
Charges diverses	10 684,107	2 041,200
Autres Charges d'exploitation	214,200	214,200
TOTAL	**10 898,307**	**2 255,400**

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50 019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	2,7 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	342,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,41%
TAUX PONDERE	8,21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.
Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	**36 000**	**10 000**	**2 500**	**1**
Nominal. unit (en TND)	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**1 518 711,211**
Taux d'intérêt	**TMM + 0.5%**	**TMM + 1.2%**	**TMM + 2.2%**	**-**
Date de maturité	**Mai 2011**	**Mai 2015**	**Mai 2015**	**Février 2016**
Rythme d'amortissement	**Trimestriel**	**Trimestriel**	**Trimestriel**	
Notation des parts	**Aaa.tn**	**Aaa.tn**	**A3.tn**	**-**

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie[2].
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques[3].

[2] Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.
[3] Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

A l'émission, le plus grand pourcentage[4] des parts du fonds a été détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) suivi en deuxième position par les banques, puis les Assurances et par la suite les sociétés d'investissement.

Au 31 Décembre 2021, ce pourcentage a été brisé et toutes les parts ont été totalement amorties.

En effet, le pourcentage de détention par catégories d'investisseurs a changé en premier lieu, suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012, puis, encore une fois après total amortissement de la part P2 au paiement trimestriel du 15.02.2018 et finalement après l'amortissement complet de la part S, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du Capital Restant Dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.
Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Au 31/12/2022 aucune commission n'a été avancée puisque le FCC est totalement amorti.

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2022, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est totalement amorti

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	22/05/2006	31/12/2022	Variation	
Capital Restant Dû (en md)	50 019	0	50 019	100%
Nombre de prêts	1592	0	1 592	-695 prêts remboursés par anticipation dont le CRD global est de l'ordre de 9 589 mille dinars soit l'équivalent de 19.17% du CRD initial. - 37 créances déchues. - 860 créances échues.

[4] Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle selon le détail ci-après :

Données unitaires :

Parts prioritaires P1 :

La Part Prioritaire **P1** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2012.

Parts prioritaires P2 :

La Part Prioritaire **P2** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.02.2018.

Parts subordonnées S :

La Part Prioritaire **S** est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Part Résiduelle :

Aucun paiement des intérêts sur la part résiduelle n'a été effectué durant l'année 2022.

Le remboursement de cette part est reporté à la date du remboursement complet et sera matérialisé par le boni de liquidation.

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2022, le fonds de réserve reste plafonné.

F.MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2022, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 1 a procédé à la mise en jeu de garanties constituées selon les évènements ci-après:

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
2015	30/09/2015	Récupération partielle
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu
2020	31/03/2020	Garantie en attente de mise en jeu

G. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

H. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2022, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

En effet, la Part Prioritaire P1, est totalement amortie depuis le 15 Février 2012.

Quant à la Part Prioritaire P2, elle est totalement amortie depuis le paiement trimestriel du 15 Février 2018.

Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 1.**

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	**05 Janvier 2009**	**Oui**	**Oui**
Parts Prioritaires P2	**05 Janvier 2009**	**Oui**	**Oui**

FCC BIAT CREDIMMO 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.183.108, un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 135.664 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice pour D : 22.351.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de

gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes règlementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

A cet effet, toutes les parts du fonds ont été amorties à l'exception de la part résiduelle revenant à la BIAT qui s'élève, au 31 décembre 2022, à D : 1.503.290.

Par ailleurs et comme il est indiqué au niveau de la note A-1 « Créances nées », le fonds ne dispose, au 31 décembre 2022, que de 12 créances déchues totalisant un encours (en principal et intérêts) de D : 199.509.

L'article 41 du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux sociétés de gestion des FCC ainsi que l'article 6.3.2 du prospectus d'émission de Mai 2007, prévoient l'obligation de liquidation du fonds, par la société de gestion, dans les six mois suivant l'extinction de la dernière créance figurant à l'actif.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 9 Août 2022 a décidé, sur le principe, la liquidation du fonds et l'examen avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie des modalités de rétrocession, à

cette dernière, des créances déchues figurant à l'actif du fonds en vue de permettre leur extinction. Le conseil d'administration du 1er juin 2023 a également décidé le principe de liquidation du fonds et de charger le président du conseil de négocier avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » les modalités de rétrocession des créances déchues et d'examiner et valider avec le Conseil du Marché Financier les modalités et les procédures nécessaires pour la liquidation du fonds.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

Bilan

Actif	***Note***	***31-12-2022***	***31-12-2021***
Créances Nées	***A-1***	***39 555,278***	***39 555,278***
Créances Titrisées		*223,304*	*223,304*
Créances Titrisées Douteuses en Principal		*223 850,661*	*223 850,661*
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		*13 265,347*	*13 265,347*
Provisions sur créances		*(197 784,034)*	*(197 784,034)*
Valeurs mobilières de placement	***A-2***	***2 121 201,540***	***2 025 195,822***
Débiteurs divers et autres actifs		***0,000***	***0,000***
Disponibilités	***A-3***	***22 350,906***	***7 088,271***
Total des Actifs		***2 183 107,724***	***2 071 839,371***

Passif	***Note***	***31-12-2022***	***31-12-2021***
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	***L-1***	***258 928,705***	***123 264,893***
Solde de liquidation de départ		*123 264,893*	*(2 895,628)*
Variation du Solde de liquidation		*135 663,812*	*126 160,521*
Parts Emises	***L-2***	***1 503 289,903***	***1 503 289,903***
Part Résiduelle		*1 503 289,903*	*1 503 289,903*
Intérêts courus		*0,000*	*0,000*
Provisions pour risque	***L-3***	*0,000*	***0,000***
Dépôts de garantie	***L-4***	***250 016,449***	***250 016,449***
Créditeurs Divers et autres passifs	***L-5***	***170 872,667***	***195 268,126***
Total des passifs		***2 183 107,724***	***2 071 839,371***

Tableau de formation du solde de liquidation

Solde de Liquidation	Note	31-12-2022	31-12-2021
Opérations sur créances titrisées		**0,000**	**7 128,490**
Revenus nets des créances		0,000	6 570,321
Pénalité de retard / impayées		0,000	558,169
Dotation aux provisions		0,000	0,000
Opérations sur parts émises		**0,000**	**(12 194,910)**
Intérêt des Parts		0,000	(12 194,910)
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	**S-1**	**143 721,050**	**135 092,507**
Produits nets sur placement		143 721,050	135 092,507
Opérations de gestion	**S-2**	**(8 057,238)**	**(3 865,566)**
Charges de gestion du FCC		(8 057,238)	(3 865,566)
Autres charges d'exploitation		0,000	0,000
Opérations exceptionnelles		**0,000**	**0,000**
Solde de liquidation de l'exercice		**135 663,812**	**126 160,521**

État de flux de Trésorerie

État de Flux de Trésorerie	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie net provenant des créances	**0,000**	**302 296,142**
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	0,000	295 142,405
Intérêts perçue sur créances	0,000	9 260,118
Variation Avance Technique	0,000	(2 106,381)
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	**0,000**	**(15 608,981)**
Émission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	0,000	0,000
Intérêt versés aux parts	0,000	(15 608,981)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	**19 841,294**	**(274 439,132)**
Acquisition de valeurs mobilières	(100 962,844)	(847 878,781)
Cession de valeur mobilière	120 804,138	573 439,649
Flux de trésorerie sur opération de gestion	**(4 578,659)**	**(5 990,591)**
Frais de gestion bancaires	35,880	97,823
Frais de gestion	(4 614,539)	(6 088,414)
État retenue à la source versée	0,000	0,000
Opérations sur Fonds de garantie	**0,000**	**0,000**
Variation nette des disponibilités de l'exercice	**15 262,635**	**6 257,437**
Trésorerie début d'exercice	7 088,271	830,834
Trésorerie de fin d'exercice	22 350,906	7 088,271

Les états financiers du Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées. Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LE BILAN

1.1- Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2022, détaillée comme suit :

Créances Nées	**39 555,278**
Créances Titrisées (Capital Restant Dû)	223,304
Créances Titrisées Douteuses en Principal	223 850,661
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	13 265,347
Provisions sur créances	(197 784,034)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **223 850,661 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchus et qui sont de l'ordre de **187 182,779 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous.

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **13 265,347 dinars**, le montant des effets en intérêts déchus est de l'ordre de **12 325,951 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

	Date de Déchéance	**Effets en principal**		**Effets en Intérêt**
		CRD	**Principal**	
1er cas	31/03/2010	29 892,262	4 833,448	2 249,243
2ème cas	30/11/2011	2 144,793	1 549,802	205,198
3ème cas	31/05/2012	39 109,922	2 005,184	2 704,000
4ème cas	30/09/2012	18 382,528	4 051,218	2 374,782
5ème cas	30/06/2013	0,000	3 372,346	104,088
6ème cas	31/03/2014	17 239,377	1 169,014	1 128,239
7ème cas	30/06/2014	11 211,762	3 735,725	796,169
8ème cas	30/04/2015	16 143,695	1 262,176	1 168,254
9ème cas	30/04/2017	9 994,197	3 184,56	762,84

10ème cas	30/09/2017	5 283,687	1 219,731	238,269
11ème cas	30/04/2019	5 479,604	3 256,267	473,333
12ème cas	31/01/2020	1 435,717	1 225,764	121,536
TOTAUX		**187 182,779**		**12 325,951**

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision
Créances Déchues	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

Le solde de ce poste s'élève à **2 121 201,540 dinars** détaillé comme suit :

- ***Placements effectués sur le compte d'Accueil***

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022
BTA6%AVRIL2023	125	119 101,195	164,642	**119 265,837**
BTA6%AVRIL2023	162	158 813,363	219,539	**159 032,901**
BTA6%AVRIL2024	101	96 128,878	132,886	**96 261,764**
BTA6%AVRIL2024	303	279 576,133	386,477	**279 962,610**
BTA6.5%JUIN2025	48	46 627,125	64,456	**46 691,581**
BTA6.5%JUIN2025	14	12 692,358	17,546	**12 709,903**
BTA6.5%JUIN2025	33	32 487,950	44,910	**32 532,860**
BTA6.5%JUIN2025	26	25 232,059	34,880	**25 266,939**
BTA6.5%JUIN2025	20	19 745,745	27,296	**19 773,041**
BTA6.5%JUIN2025	17	16 504,946	22,816	**16 527,762**
BTA6.5%JUIN2025	5	4 856,992	6,714	**4 863,706**
BTA6.5%JUIN2025	7	6 797,608	9,397	**6 807,005**
BTA6.5%JUIN2025	10	9 909,219	13,698	**9 922,918**
BTA6.5%JUIN2025	41	39 789,016	55,003	**39 844,019**
BTA6.5%JUIN2025	7	6 783,796	9,378	**6 793,174**
BTA6.5%JUIN2025	59	57 208,347	79,083	**57 287,430**
BTA6.5%JUIN2025	6	5 841,475	8,075	**5 849,551**

BTA6.5%JUIN2025	33	32 368,005	44,745	**32 412,750**
BTA6.5%JUIN2025	11	10 679,671	14,763	**10 694,434**
BTA6.5%JUIN2025	10	9 669,329	13,367	**9 682,696**
BTA7.2%MAI2027	222	211 638,994	292,563	**211 931,557**
BTA7.2%MAI2027	46	43 834,017	60,595	**43 894,611**
BTA7.5%JUILL2032	1	900,366	1,245	**901,611**
BTA7.5%JUILL2032	158	140 945,198	194,838	**141 140,036**
BTA8%NOV2030	45	42 717,542	59,051	**42 776,593**
BTA8%NOV2030	266	252 756,750	349,403	**253 106,153**
BTA8%NOV2030	25	23 794,277	32,892	**23 827,169**
BTA8%NOV2030	6	5 701,280	7,881	**5 709,161**
TOTAL	**1 807**	**1 713 101,635**	**2 368,138**	**1 715 469,773**

- ***Placements effectués sur le compte de Réserve***

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2022
BTA6%AVRIL2024	1	1 001,241	46,929	**1 048,170**
BTA6%AVRIL2024	399	366 341,266	17 170,595	**383 511,862**
BTA6%AVRIL2024	1	1 001,241	46,929	**1 048,170**
BTA6.5%JUIN2025	19	18 327,360	859,012	**19 186,372**
BTA7.5%JUILL2032	1	895,234	41,960	**937,194**
TOTAL	**421**	**387 566,342**	**18 165,425**	**405 731,767**

TOTALGLOBAL	**2 121 201,540**

A-3/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2022 et réparti comme suit :

Libellé	2022	2021
Compte d'Accueil	22 190,906	6 346,416
Compte de Réserve	160,000	741,855
TOTAL	**22 350,906**	**7 088,271**

1.2- Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2022, et qui s'élève à **258 928,705 dinars** contre 123 264,893 **dinars** au 31-12-2021.

Libellé	2022	2021
Solde de Liquidation cumulé de l'Exercice	**258 928,705**	**123 264,893**
Solde de Liquidation Départ	123 264,893	(2 895,627)
Variation du Solde de Liquidation	135 663,812	126 160,521

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2022 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2022, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2022	2021
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
TOTAL	**1 503 289,903**	**1 503 289,903**

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2022.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2022, ce poste s'établit à **250 016,449 dinars** suite à l'amortissement complet de la part P1, P2, P3 et PS.

L-5/ Créditeurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds dont le détail se présente comme suit :

Libellé	2022	2021
TVA à payer	1 104,184	1 104,180
Retenues à la source	12 538,307	40 233,766
Recouvreur	107 748,613	107 748,613
Charge à payer	5 000,000	1 700,000
Intérêts échus en impayés	13 265,347	13 265,347
Compte Tunisie Titrisation	195,000	195,000
Recouvreur Compte d'attente à payer	31 021,216	31 021,220
TOTAL	**170 872,667**	**195 268,126**

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève à la clôture de cet exercice à **123 768,007 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2022	2021
Revenus nets sur le compte d'accueil	118 346,598	114 178,609
Revenus nets sur le compte de réserve	25 329,602	20 791,532
Intérêts bancaires créditeurs	44,850	122,366
TOTAL	**143 721,050**	**135 092,507**

S-2/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants durant l'exercice 2022 et détaillée comme suit :

Libellé	2022	2021
Commission Recouvreur	0,000	609,945
Commission gestionnaire	0,000	609,945
Commission Dépositaire	0,000	78,343
Charges diverses	8 057,238	2 567,333
TOTAL	**8 057,238**	**3 865,566**

Rapport de gestion :

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	**Parts P2**	**Parts P3**	**Parts S**	**Part R**
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie[1].
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques[2].

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage[3] des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 75%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.

Au 31 Décembre 2022, ce pourcentage a été brisé et toutes les parts ont été totalement amorties

En effet, le pourcentage de détention par catégories d'investisseurs a changé en premier lieu, suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012, puis, encore une fois après total amortissement de la part P2 au paiement trimestriel du 15.05.2015 et finalement après l'amortissement complet de la part P3, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Au 31/12/2022 aucune commission n'a été avancée puisque le FCC est totalement amorti.

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2022, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est totalement amorti

[1] Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.
[2] Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.
[3] Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2022	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 003		0 100.%
Nombre de prêts	1270	0	1270 ➢ **542** prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 10 417[4] mille dinars soit l'équivalent de 20.83% du Capital Restant Dû initial. ➢ **52** créances déchues. ➢ **676** créances échues.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Données unitaires :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

PARTS PRIORITAIRES P2 :

La Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

PARTS PRIORITAIRES P3 :

La Part Prioritaire P3 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2018.

PARTS SUBORDONNEES S :

La Part Prioritaire P3 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.11.2019.

A la date du 31 Décembre 2022, toutes les parts prioritaires et subordonnées ont été totalement amorties

PART RESIDUELLE :

Aucun paiement des intérêts sur la part résiduelle n'a été effectué durant l'année 2022.

Le remboursement de cette part est reporté à la date du remboursement complet et sera matérialisé par le boni de liquidation.

4 Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.… », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2022, le fonds de réserve a été plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2022, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les évènements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	30-sept.-12	Récupération partielle
2013	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31-mars-14	Récupération partielle
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
	30-avr.-15	Garantie en attente de mise en jeu
2017	30-avr.-17	Garantie en attente de mise en jeu
	30-sept-17	Garantie en attente de mise en jeu
2019	30-avr.-19	Garantie en attente de mise en jeu
2020	31-Jan-20	Garantie en attente de mise en jeu

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

A la date du 31 Décembre 2022, la notation **nationale** des parts subordonnées émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation Moody's et ce, **depuis Mai 2016.**

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2022, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

- en date du 15 Août 2012 les parts prioritaires P1 ont été totalement amorties ;

- en date du 15 Mai 2015 les parts prioritaires P2 ont été totalement amorties ;

- en date du 15 Août 2018 les parts prioritaires P3 ont été totalement amorties ;

Ci-après un état récapitulant la cotation et l'amortissement des parts émises par le FCC BIATCREDIMMO 2.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amorti
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires PS	05 Janvier 2009	Oui	Oui